



COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 25 octobre 2018
OBJET : Conseil Communautaire

Service émetteur : Administration Générale
Rédacteur :
Date du compte-rendu : 29 octobre 2018

Présents : Gilbert AVERSA, Francis CHAUD, Michel CHEYLAN, Claire CHRISTIAN, Marie Noëlle DISDIER, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Robert ETIENNE, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON Serge GIORDANO, Gérard GUIMBERT, Jean Lin PAUL, Gilles PIERRE, Jean Robert RICHARD, Gérard SEMIOND, Patrick VIGNE.

Pouvoirs : Joël GIRAUD à Patrick VIGNE
Jean Pierre RIPPERT à Gérard GUIMBERT
Roger MOUTIER à Claire CHRISTIAN
Carole ROBERT à Marie Noëlle DISDIER
Ghislaine LOMBARD à Serge GIORDANO
Jean CONREAUX à Gérard SEMIOND

Excusés : Mary Lyne VAUCHERE, Alain JEANNE

Le Président et Gérard SEMIOND accueillent l'assemblée à la salle Bonvoisin à Vallouise.

- a) Gérard SEMIOND est nommé secrétaire de séance.
- b) Le compte rendu du conseil communautaire du 27 Septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CABINET

1- Attribution de subvention aux événements promotionnels.

Le conseil communautaire décide d'octroyer une subvention aux événements promotionnels suivants :

ASSOCIATIONS	Propositions 2019
Coupe d'Europe, de France ou du monde de snowboard	9 000,00 €
Ice climbing les Écrins	26 000,00 €
Grand Trail des Écrins	13 000,00 €
Tout A Blocs	27 000,00 €
Championnats de Canoë Kayak	5 000,00 €
Igloo Pelvoo	21 000,00 €
Musique en Ecrins	7000.00 €
TOTAL	108 000,00 €

Vote : 23 Pour et 1 abstention Martin FAURE

2- Convention triennale avec les organisateurs d'événements promotionnels (ICE, TAB, Grand Trail des Ecrins, et Igloo Pelvoo).

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention triennale avec les porteurs d'événements promotionnels sur 3 ans (2019 à 2021) pour une participation de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins de la manière suivante :

- Ice climbing les Écrins	26 000,00 €
- Grand Trail des Écrins	13 000,00 €
- Tout A Blocs	27 000,00 €
- Igloo Pelvoo	21 000,00 €

Vote : 23 Pour et 1 abstention Martin FAURE

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX - GEMAPI

3- Travaux d'accessibilité des bâtiments intercommunaux : Avenant 1 du lot 4 cloisons faux plafonds - Entreprise MS05.

Le Président rappelle à l'assemblée que des travaux d'accessibilité ont été réalisés sur les bâtiments intercommunaux à savoir services techniques, déchetterie et maison du canton.

Lors de la réalisation des travaux, des imprévus ont entraîné des travaux supplémentaires de reprise de faux-plafonds. De plus, un choix d'ouverture (volet porte) de la cloison amovible de la salle du conseil a engendré une plus-value. Le total des travaux supplémentaire s'élève à 3527.50€ HT.

Le Conseil communautaire décide d'accepter l'avenant n°1 du lot 4 avec l'entreprise MS05 pour un montant de 3 527.50 € HT

Voté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME ET SERVICES AUX PUBLICS

4- LUCEO : convention d'exploitation des équipements mutualisés avec l'Espace Château

Le Président rappelle que la Communauté de communes et la commune de La Roche de Rame ont travaillé de façon concertée à la réhabilitation du Château et de ses écuries notamment en passant un marché de groupement pour la réalisation des travaux et l'acquisition d'équipements mutualisés.

Il précise que l'article 3 de la convention du 21 novembre 2009 stipule qu'une convention précisant les conditions d'exploitation de la pépinière d'entreprises (devenue le Pôle d'initiatives économiques Luceo) et la maison des associations (devenue Espace Château) doit être conclue.

Le Président indique qu'aujourd'hui :

- Luceo héberge en son sein le système mutualisé de production de chaleur par géothermie qui permet d'alimenter Espace Château. Les modalités financières de remboursement seront précisées dans la convention et prendront appui sur les charges fixes (annuité d'emprunt et dépenses d'entretien et de renouvellement) et variables (consommation d'électricité liée aux calories produites et distribuées). Un titre de recettes annuel sera émis.
- La commune assure l'entretien du parc public, des équipements extérieurs (éclairage, tables de jardin et bancs) et de la voirie d'accès et le déneigement.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à conclure et à signer la convention d'exploitation des équipements mutualisés avec la commune de La Roche de Rame, et à la mettre en œuvre à compter du 01/01/2019.

Voté à l'unanimité

5- PARC D'ACTIVITES DU VILLARET : accord de principe d'attribution de lots à l'entreprise MONTS ET MERVEILLES

Le Président rappelle que la Communauté de communes aux côtés de la commune de Saint Martin de Queyrières ont décidé de créer et d'aménager le parc d'activités du Villaret « Pôle bois ».

L'entreprise « Atelier Monts et merveilles » représentée par Monsieur Clément GOUDET, actuellement implantée sur la commune des Vigneaux, a fait acte de candidature pour développer sur le site son activité de menuiserie/ébénisterie. Il a présenté son projet lors du comité d'agrément réuni le lundi 24 septembre 2018. La commission a rendu un avis favorable de principe.

le Conseil Communautaire autorise le Président à conclure une promesse de vente pour les lots 1 et 3 avec clause suspensive de financement avec l'entreprise « Atelier Monts et merveilles » ou l'entreprise morale que ce dernier aura désigné pour suivre l'opération et à signer toutes pièces en lien avec l'objet.

Voté à l'unanimité

6- PARC D'ACTIVITES DU VILLARET : accord de principe d'attribution de lots à l'entreprise Côté bois

Dans le cadre du projet du parc d'activités du villaret « Pôle bois » l'entreprise « Côté bois » représentée par Monsieur Nicolas MASPEYRAT, actuellement implantée sur la commune de Saint Martin de Queyrières, a fait acte de candidature pour développer sur le site son activité de menuiserie/agencement. Il a présenté son projet lors du comité d'agrément réuni le lundi 24 septembre 2018. La commission a rendu un avis favorable de principe.

Le conseil communautaire autorise le Président à conclure une promesse de vente pour le lot 5 avec clause suspensive de financement avec l'entreprise « Côté bois » ou la personne morale que ce dernier aura désigné pour suivre l'opération et à signer toutes pièces en lien avec l'objet.

Voté à l'unanimité

7- Don du Département des Hautes-Alpes de la scie "EMONI" pour le futur musée du bois.

Le Département est propriétaire de divers éléments de l'ancienne scierie EMONI située à Saint-Clément-sur-Durance, provenant d'un don de leurs anciens propriétaires, Monsieur et Madame Jean-Paul REDER, en 2002.

Ce don a été consenti en vue de l'exposition de ces objets dans le cadre d'un musée des métiers du bois que le Département entendait créer à l'époque. Ce projet a été abandonné depuis.

Aussi, dans le cadre du projet de création d'un musée du bois « de l'arbre à l'ouvrage », construit autour de la collection de Monsieur Louis CHIORINO, le Conseil Communautaire *accepte le don des éléments de la scierie EMONI détenus par le Département.*

Il accepte également la prise en charge des frais de transport de Guillestre à L'Argentière-la-Bessée par le Département au titre de sa participation à la valorisation de ce projet culturel,

Voté à l'unanimité

8- Ingénierie Espace Valléen 2019 - Demande de subventions

La mise en œuvre du plan d'action et le suivi de la démarche Espace Valléen supposent des moyens d'ingénierie avec un chef de projet (1 ETP) en charge du pilotage de la stratégie et du suivi complet du programme. Le coût total de l'ingénierie (1 ETP) pour 2019 est de 45 000.00 € TTC.

Le conseil communautaire décide de solliciter les partenaires financiers de la façon suivante :

DÉPENSES - 2018 - EN EUROS - TTC	
Frais salariaux - 1 ETP	45 000
TOTAL	45 000
RECETTES - 2018- EN EUROS - TTC	
FNADT CIMA - 20%	9 000
REGION PACA - 20%	9 000
Autofinancement - 60%	27 000
TOTAL	45 000

Voté à l'unanimité

9- Taxe de séjour 2017 : versement du solde au 16 octobre 2018.

Le Président rappelle que la taxe de séjour est reversée à l'Office de Tourisme Intercommunal. Il présente l'état de perception de la taxe de séjour 2017 au 16 octobre 2018 :

Emission :	261 447, 90 €.
Perçu :	260 340, 80 €.
Reste à recouvrer :	1 107, 10 €.
Versé à l'OTI :	231 868, 37 €.
Régularisation :	4 884, 36 €.
TIPI :	89, 95 €.

RESTE A VERSER A L'OTI AU 16/10/2018 : 28 382, 48 €.

Le conseil communautaire valide l'état de perception de la taxe de séjour et le versement du solde s'élevant à 28 382, 48 € à l'Office de Tourisme Intercommunal.

Voté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE

10-MOD avec la Commune de Puy Saint Vincent pour la réalisation du point d'information touristique de PSV 1600 et le local de repos des conducteurs au sein du bâtiment multi-activités de Puy Saint Vincent.

Le conseil municipal de Puy st Vincent a décidé de lancer la construction d'un bâtiment permettant de regrouper un ensemble d'activités d'animation et de services, notamment afin de répondre aux demandes fortes d'activités d'après ski.

La Phase APS du projet a été complétée et optimisée.

Les espaces capables de l'esquisse ont été affectés avec :

- Un équipement de bowling.
- Un espace ludique pour les enfants
- Un espace blocs d'escalade.
- L'ensemble des équipements de la salle de spectacle (tribune repliable) avec 260 places pour les concerts
- Un garage en rez de chaussée pour des engins et du matériel en lieu et place du parking couvert prévu à l'origine.
- L'office du tourisme, compétence de la CCPE, a été précisé et agrandi, le local des chauffeurs a été optimisé.

Les locaux communaux représentent une surface de 1 252 m² et ceux de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins 167 m², soit une clef de répartition évaluée sur les bases de l'APD à 88, 23 % pour Puy Saint Vincent et de 11, 77 % pour la Communauté de Communes.

Le mobilier a été inclus à l'opération afin de créer une cohérence sur l'ensemble.

Le montant total de l'opération, comprenant toutes les études et bureaux de contrôle, l'ensemble des travaux et équipements, est ainsi porté à 4 707 902 .61 HT.

Le conseil communautaire décide de signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et la Commune de Puy Saint Vincent selon le financement de l'opération suivant :

Programme de travaux	4 707 902, 61 €
Commune de Puy Saint Vincent (88, 23 %)	4 153 782, 47 €
Communauté de Communes du Pays des Ecrins (11, 77 %)	554 120, 14 €
Autofinancement	1 603 966, 93 €
Commune de Puy Saint Vincent (88, 23 %)	1 415 180, 02 €
Communauté de Communes du Pays des Ecrins (11, 77 %)	188 786, 91 €

Voté à l'unanimité

11-Acquisition d'un nouveau car et du système d'information voyageurs - Emprunt

Par délibération n°10 du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire a autorisé l'acquisition d'un nouveau car pour un montant de 99 800€ HT, et par décision modificative n°1 au budget primitif de la comptabilité M43 « Transports », le Conseil Communautaire a autorisé l'inscription d'un emprunt de 129 237€ pour le financement du car 99 800€ et l'installation d'un système d'information voyageurs pour un montant de 29 437€

Le Conseil communautaire autorise donc le Président à lancer la consultation auprès d'organismes bancaires pour un prêt de 129 237€ sur une durée de 15 ans, et décide d'accorder une avance remboursable de 129 237€ au Budget M43, en attendant la réalisation du prêt.

Voté à l'unanimité

12-Maison de santé de Vallouise : Acquisition de la radiographie - subvention à l'association de la maison pluridisciplinaire L'Argentière-Vallouise

Dans le cadre de l'équipement de la maison de santé de Vallouise, il a été décidé l'installation d'imageries médicales, équipement estimé à 115 870 € TTC.

Le Président propose de confier cette acquisition à l'association de la maison de santé pluridisciplinaire L'Argentière Vallouise qui bénéficie d'une subvention de la région de 47 129€.

Aussi, le Conseil communautaire décide d'octroyer une subvention d'équipement de 68 741€ à l'association de la maison pluridisciplinaire L'Argentière-Vallouise pour l'installation de l'équipement au sein de la maison de santé de Vallouise.

Claire CHRISTIAN ne participe pas au vote

Voté à l'unanimité

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

13-Cycles Ateliers socioculturels : Tarification

Le Président propose d'ajouter une tarification pour les cycles d'ateliers socioculturels proposés par le Centre SocioCultuel.

Le but étant de créer un cycle d'ateliers qui se présente sous forme de parcours avec une tarification qui permettrait d'engager les personnes inscrites à ces ateliers sur toute la durée du cycle.

Le conseil communautaire valide les tarifs suivants pour les activités culturelles enfants et adultes :

Tarification des Cycles Ateliers socioculturels

Durée du cycle	2 ateliers	3 ateliers	4 ateliers	5 ateliers	6 ateliers	7 ateliers	8 ateliers	9 ateliers	10 ateliers
1h	2 €	3 €	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
1h30	3 €	4.5 €	6 €	7.5 €	9 €	10.5 €	12 €	13.5 €	15 €
2h	4 €	6 €	8 €	10 €	12 €	14 €	16 €	18 €	20 €

Voté à l'unanimité

14-Crèche les Petits Rameurs : convention d'exploitation des installations mutualisées de chauffage.

Le Président rappelle que la crèche Les Petits Rameurs accueille les enfants au sein d'un bâtiment partagé avec la Mairie de la Roche de Rame.

le Conseil Communautaire autorise le Président à conclure et à signer la convention d'exploitation des équipements mutualisés avec la commune de La Roche de Rame, qui sera mise en œuvre à compter du 01/01/2019.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION ET FINANCES

15-Autorisation de passage sur la parcelle d'accès à la STEP de l'Argentière-La Bessée au profit de TDF pour l'implantation d'un pylône.

La Communauté de Communes du Pays des Écrins a été sollicitée par la société TDF afin d'obtenir une autorisation de passage sur la parcelle F 3491 (parcelle concernant la STEP de l'Argentière-La Bessée), pour implanter un pylône sur la parcelle F 3492 (parcelle communale).

le Conseil Communautaire autorise le passage sur la parcelle F 3491 à la société TDF selon la convention de servitude de passage et de tréfonds au profit de la société TDF et prévoyant une indemnisation annuelle de 200 €.

Voté à l'unanimité

DELIBERATIONS COMPLEMENTAIRES

16-Demande de subvention d'investissement 2019 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Alpes

Le Président informe qu'un dossier de demande de subventions d'investissement peut être déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2019.

Concernant le service petite enfance, il convient de présenter la demande suivante :

- Crèche « les Pitchounets » à l'Argentière la Bessée
Projet d'aménagement de la salle des plus petits, avec adaptation du chauffage (confort et sécurité), achat de matériel de psychomotricité et achat de tapis.

Le conseil communautaire décide de déposer une demande de subvention auprès de la CAF selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Recettes	Montant
• Achat de matériel de psychomotricité et tapis	2 620.00 €	Subvention CAF(50%) CCPE	1 310.00 € 1 310.00 €
• Modification du chauffage	2 300.00 €	Subvention CAF(50%) CCPE	1 150.00 € 1 150.00 €
TOTAL	4 920.00 €		4 920.00 €

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS

